

Prefácio de Mirkine-Guetzevitch

A um curso do Prof. Vicente Ráo

Em setembro e Outubro de 1933, o prof. Vicente Ráo realizou o primeiro curso de extensão universitária desta Faculdade, sobre o tema NOVAS FORMAS DE ORGANIZAÇÃO POLITICA.

Esse curso foi, em resumo, publicado no volume XXIX desta Revista e deixou de ser integralmente publicado em volume por haver o autor assumido, pouco tempo após, o cargo de Ministro da Justiça.

O eminente jurista MIRKINE-GUETZEVITCH, Secretário Geral do Instituto Internacional de Direito Público da Universidade de Paris, conhecedor dos originais, havia escrito, para a publicação que então se pretendia fazer, o seguinte prefácio:

PREFACE

“Mon excellent collègue et ami Professeur Vicente Ráo a bien voulu me demander d’écrire quelques lignes pour présenter son nouveau livre.

Je le fais avec d’autant plus de plaisir, qu’il s’agit d’un remarquable ouvrage de droit public écrit par un des plus distingués juristes du Brésil, ce grand pays, dont je suis avec attention l’évolution juridique. J’ai encore d’autres raisons scientifiques pour être particulièrement heureux de préfacer le nouveau livre du Professeur Vicente Ráo: plusieurs de mes conceptions du droit constitutionnel moderne, ma théorie de la rationalisation du pouvoir, ma conception générale de la démocratie moderne, de la technique de la liberté que je mets à la base.

du droit constitutionnel, avaient influencé le bon travail de mon collègue M. Vicente Ráo. C'est une agréable satisfaction scientifique pour moi, de constater qu'un juriste aussi distingué que M. Ráo, reprend mes théories, en les développant et en les appliquant aux phénomènes du droit public de son propre pays.

M. Ráo, avec sa bonne méthode, documentaire, précise et consciencieuse, a entrepris une tâche aussi difficile et nécessaire.

La technique de la liberté, que je considère comme le but, comme le postulat, et comme la base du droit constitutionnel moderne, nous oblige — à l'époque actuelle — à reconstruire la méthode de l'enseignement et des études du droit constitutionnel. L'Europe actuelle traverse une crise sans précédent. En dehors de la crise économique, financière et sociale, la *crise du droit*, la crise de la démocratie est arrivée à son point culminant. Une partie de l'Europe ouvertement, franchement, renonce aux principes légués au monde par la Révolution Française de 1789. Toutefois il s'est introduit dans ces dictatures un élément nouveau, qui n'a pas échappé à M. Ráo et qu'il a parfaitement mis en relief : les dictatures européennes modernes ne sont pas comparables aux despotismes anciens où la force brutale régnait seule, sans aucune base idéologique. Ce qui constitue le grand danger des dictatures européennes actuelles, c'est qu'elles sont basées sur certains principes idéologiques et ont une conception spéciale de l'Etat. Trois grandes dictatures : la Russie, l'Italie et l'Allemagne ont chacune leur théorie de l'Etat, leur théorie du droit public. La dictature du parti communiste en Russie soviétique, la dictature du parti fasciste en Italie, la dictature du parti national-socialiste en Allemagne ; trois négations de l'Etat démocratique, trois tentatives de créer un système de droit public construit sur d'autres bases, que les bases habituelles de l'Etat libéral et démocratique.

J'ai eu l'occasion dans mes travaux d'étudier la dictature soviétique et la doctrine fasciste de l'Etat. M. Ráo en consacrant une partie importante de son ouvrage, au droit public allemand actuel, a enrichi l'étude de la pathologie constitutionnelle.

Un des grands mérites du savant ouvrage de M. Ráo, est d'avoir commencé par l'étude comparative des dictatures européennes. Dans une construction de la théorie du droit public, on ne peut négliger ces théories de violence. M. Ráo expose les doctrines des Etats soviétique, italien et allemand, il énumère les institutions de ces régimes; et il a compris le sens politique et constitutionnel de ces dictatures; il a compris que dans ces trois dictatures, différentes par façades, leurs théories, la réalité politique est similaire: c'est la négation de la liberté individuelle et l'omnipotence d'un groupe de gouvernants qui exerce le pouvoir sans contrôle. Pour approuver ce pouvoir illimité d'une poignée d'hommes, les théoriciens soviétiques, allemands ou italiens ont présenté des formules, des théories, des constructions idéologiques, mais pratiquement, et là est le point important pour un juriste-sociologue, la véritable base de tous ces régimes c'est la négation de la liberté; cette négation est établie au nom de trois principes différents, elle est accompagnée de théories artificielles différentes, mais au point de vue historique et sociologique, cette négation de la liberté est similaire.

Après une étude comparative des dictatures européennes, le professeur Ráo passe à l'étude du droit public démocratique. Avec une maîtrise théorique, il établit le système de la démocratie, les rapports entre les pouvoirs, les différents éléments constitutifs de l'Etat démocratique. Et, je répète, j'ai eu la grande satisfaction de retrouver dans plusieurs chapitres de cet ouvrage l'influence de mes propres théories que j'ai exposées, notamment dans les *Nouvelles Tendances du Droit constitutionnel* qui vient d'

être récemment traduit en langue portugaise, et édité au Brésil. M. Ráo s'est montré en accord avec moi notamment au sujet de l'évolution du régime parlementaire, au sujet de la rationalisation du pouvoir, au sujet du phénomène que j'appelle la primauté politique de l'Exécutif dans l'Etat parlementaire.

Je n'ose pas me prononcer sur la partie qui concerne les problèmes purement brésiliens. J'ai étudié l'histoire constitutionnelle de votre beau pays, j'ai consacré au Brésil une partie de mon ouvrage *Les constitutions des nations américaines*, mais il m'est difficile de donner un avis sur les problèmes purement locaux, vu qu'ils nécessitent non seulement des connaissances livresques, mais l'observation et la connaissance du pays, qui malheureusement me manquent. M. Ráo, juriste fin, instruit et distingué, est en même temps un homme politique, un observateur attentif, et je suppose que la partie de son ouvrage consacrée à la vie constitutionnelle de son pays, est faite avec le même talent que les chapitres consacrés à l'Europe et aux principes généraux du droit constitutionnel; je ne doute pas qu'en traitant les problèmes du droit constitutionnel brésilien, il n'ait apporté à leur solution, le même esprit sain, libre et éclairé, qu'il apporte dans l'étude des problèmes européens. M. Ráo étudie le droit constitutionnel non seulement avec l'esprit d'un savant, mais avec l'esprit d'un homme libre qui croit à la nécessité de la liberté politique, à la vérité historique de la démocratie, à la force incontestable du gouvernement libre pour les peuples libres.

Grâce à cet esprit libre, à cet esprit scientifique mis au service de la technique de la liberté, le Professeur Vicente Ráo, a enrichi la littérature et la science du droit public de son pays, d'un excellent ouvrage dont la lecture sera utile à tous ceux qui s'intéressent au grave problème de l'organisation politique de la société moderne."